CEPSO FORMATIONS – EDITION

CEPSO FORMATION
26, avenue de Suffren - 75015 PARIS
Téléphone 01 44 49 19 50
www.cepso-formation.fr - e-mail : cepso@socaf.fr

LES REVENUS FONCIERS

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en présentiel collectif de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Toute personne amenée à remplir un formulaire de déclaration des revenus fonciers auprès de l'administration fiscale
- Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- Identifier la fiscalité applicable des différents régimes de location et communiquer les informations pour les déclarations des revenus fonciers

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.
- La formation sera animée par Monsieur Philippe LE SCIELLOUR, Expert-Comptable - Commissaires aux Comptes

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

I / Généralité sur l'impôt sur le revenu (1h30)

Barème
Prélèvements sociaux
Plafonnement
Généralités sur les revenus fonciers
Micro foncier
Différence entre l'IS et l'IRPP
Généralités sur les SCI

II / Recettes taxables (1h45)

Généralités
TVA
Définition du loyer
Dépenses mise par convention à la charge du locataire

Dernière mise à jour : 13 novembre 2024

Recettes brutes et indemnités
Mise à disposition d'un local commercial

III / Dépenses déductibles et non déductibles (1h45)

Frais de gestion courantes
Autres frais de gestion
Prime d'assurance
Dépenses d'entretien, de réparation, d'amélioration et de construction dans les locaux d'habitation et commerciaux
Charges récupérables au départ du locataire
Indemnité de départ
Taxes diverses
Déductions et réintégrations diverses
L'amortissement
Provisions en copropriété et régularisation
Intérêts des emprunts

IV / Le déficit et son suivi (1h)

V / La plus-value foncière et approche du démembrement (30 min)

Attention : les investissements « défiscalisant » ne sont pas traités.

Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270€ HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription. Nous pourrons alors étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation et/ou l'accueillir au mieux dans nos salles de formation qui sont toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dernière mise à jour : 13 novembre 2024